

metaa

I.S.S.N. : 1251-1021

Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 129 - Juin 2005

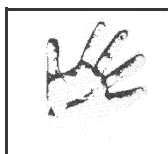
Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito
Page 2 : Mouvement inter
Page 3 : Mouvement (suite) - Contractuels
Le site internet du Snetaa
Page 4 : Retraites - Hors-classe
CNE - Apprentissage

C.P.P.A.P.: 0908 S 06663

Impression au siège, 1 rue Georges Bizet
17200 Royan - tel 05.46.38.78.06
Directeur de la publication : C. Boé



P

SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

PRESSE distribuée par LA POSTE
Déposé le 09-06-05 : Agence de Poitiers Bel-Air

En guise d'inventaire...

Depuis un an et un peu plus, que de nouveautés...
Une nouvelle majorité régionale
et une nouvelle relance de l'apprentissage « public »...
Un nouveau Recteur et de nouvelles fermetures de sections...
De « nouveaux chefs d'établissement » qui rêvent
de nouveaux Lycées des Métiers...
Une nouvelle notation « au mérite », un nouveau mode d'accès à la hors-classe...
De nouvelles affectations des PLP dans des établissements et avec des élèves
pour lesquels ils n'ont pas reçu mission d'enseignement...
... sans oublier une nouvelle retraite, en attendant de nouvelles obligations statu-
taires, etc... etc...

Toutes ces « nouveautés »
pourraient laisser croire à une certaine forme de « modernité »...

Mais qu'en est-il en fait ?
Tout « public » qu'il se proclame l'apprentissage est toujours synonyme de
main-mise d'un pouvoir économique sur la formation des jeunes...
Les fermetures de sections ne sont que l'abandon des formations de proximité
dont nos régions ont besoin...
Toutes les atteintes au statut des personnels ne sont qu'un des éléments du dé-
mantèlement du service public d'éducation et plus particulièrement de l'ensei-
gnement professionnel public...

Après des vacances bien méritées, et pour tout cela, c'est **ensemble**, avec le
SNETAA que nous nous retrouverons pour exprimer notre désaccord et nous
battre contre cette entreprise de destruction... pour aller vers un avenir qui soit
plus proche de vos/nos attentes...

Royan, le 06 juin 2005
Claude Boé - Secrétaire Académique



Retrouvez la section académique sur son site internet : <http://www.chez.com/snetaaPoitiers/>

P. 1

Mouvement Inter - Académique 2005 Entrées dans l'Académie de POITIERS

(à titre officieux et sous réserves)

code disc	Discipline	Solde demandé	Solde accordé	Sortants inter	Entrants inter	Barème du dernier entrant
P 0210	Lettres Histoire Géographie	?	6	1	8	274 points
P 0222	Lettres Anglais	?	2	1	1	559,2 points
P 0226	Lettres Espagnol	?	1	0	1	261,2 points
P 1315	Math. Sciences Physiques	?	3	1	4	335,2 points
P 2100	Génie Industriel Bois	?	2	1	3	138,1 points
P 2200	Génie Industriel Textiles et Cuir	?	- 8			
P 2400	Génie Industriel des Structures Métalliques	?	1	0	1	288,3 points
P 2500	G.I. Plastiques et composites	?	1	0	1	410 points
P 3010	Génie Civil Construction et Economie	?	1	1	1	151 points
P 3020	Génie Civil Construction et Réalisation	?	1	0	1	1238,2 points
P 3027-28	Peinture-Vitrierie-Revêtement	?	1	0	1	288,3 points
P 4100	Génie Mécanique Construction	?	3	2	5	171,2 points
P 4200	Génie Mécanique Productique	?	6	1	7	85 points
P 4500	Génie Mécanique Maintenance Véhicules	?	1	0	1	311 points
P 4550	Génie Mécanique MSMA	?	1	0	2	281,2 points
P 5100	Génie Electrique Electronique	?	1	1	2	181,2 points
P 5200	Génie Electrique Electrotechnique	?	0	1	1	380,2 points
P 6310	Conducteurs Routiers	?	0	1	0	
P 6500	Enseignement Artistique et Arts Appliqués	?	3	1	4	338,2 points
P 6621	Ebénisterie d'art	?	1	0	1	248,2 points
P 7200	Biotechnologies Santé Environnement (EFS)	?	1	1	1	240 points
P 7420	Coiffure	?	4	0	4	269,2 points
P 8011	Communication et Bureautique (CAB)	?	- 6	1	0	
P 8012	Comptabilité et Bureautique (COB)	?	1	1	2	431,2 points
P 8013	Vente	?	5	0	5	311,2 points
P 8510	Hôtellerie Option Techniques Culinaires	?	- 3			
P8520	Hôtellerie Option Service et Commercialisation	?	2	2	4	162 points

Et toujours... le même ... (mauvais) mouvement...

Pour la septième fois le mouvement dit « déconcentré » vient de frapper...

Nous avons, lors de la CAPA du 14 juin, exposé les critiques nombreuses qui nous amènent, depuis la mise en place de ce mouvement dit « déconcentré » à le refuser et à demander le retour à un mouvement véritablement national :

- Mutations à l'aveugle sur des académies... Manque de visibilité accru par la connaissance tardive des soldes pour l'inter et des postes vacants pour l'intra
- Inadéquation entre le nombre d'entrants et les besoins académiques

.../...

Et toujours... le même ... (mauvais) mouvement... (suite)

- Il suffit de constater le manque d'entrants en GI Bois, en Horticulture... et à l'inverse la situation en Arts Appliqués où inévitablement des collègues « entrants » vont se retrouver TZR...
- Opacité des PEP et des affectations sur ce type de postes... qui ne peut que provoquer des suspicions inutiles
- Cette année nous assistons à l'apparition des SPEA : postes « spécifiques académiques », sortes de postes « à profil » par lesquels quelques chefs d'établissements sont tentés de court-circuiter le mouvement... voire à verser dans la mixité des statuts avec la visée d'installer des Lycées de Métiers...
- Nous avons redit par ailleurs notre mécontentement face à l'insuffisance des recrutements.

A noter que pour la deuxième année le Rectorat ne nous a pas communiqué ses demandes en matière de solde (le nombre d'enseignants demandés par discipline)...
Transparence... vous avez dit transparence ?
(cela explique le contenu de la colonne 3 du tableau ci-contre)

**Le texte intégral de la déclaration des élus SNETAA lors de cette CAPA est consultable sur notre site internet académique.*

Le SNETAA en ligne...



- 81 363 « visiteurs » en une année (260 000 depuis novembre 1998)
- 173 968 pages lues en une année...
- 1467 pages lues, 547 visiteurs... en une journée au mois de mars 2005...
- Plus de 1200 pages en accès libre...

... auxquelles il convient d'ajouter les pages dont l'accès est réservé aux adhérents qui ont demandé leur mot de passe...

Contact : snetaa.poitiers@wanadoo.fr

Vous pouvez aussi retrouver les informations SNETAA sur le site national :
<http://www.snetaa.org/>

Contractuels : vers une nouvelle précarité.

La Directive européenne du 28 juin 1999 devrait conduire à la limitation des contrats à durée déterminée pour les personnels précaires. Ira-t-on alors vers des contrats à durée indéterminée ?

- OUI, peut-être, pour les personnels ayant plus de six ans, voire plus de huit ans d'ancienneté (et sous réserve de remplir certaines conditions non encore définies).

- NON, sûrement, pour tous les autres (y compris GRETA et CFA dont les annuités ne sont pas comptabilisées). Pour eux, un licenciement de droit interviendrait au bout de 6 ans maximum !

Ce énième « plan » sur la précarité ne résout rien, une fois de plus, et les vraies mesures ne sont pas prises. Dans de nombreuses disciplines, l'emploi de précaires est pérennisé par les non ouvertures de postes aux concours.

Ne serait-ce pas une volonté délibérée de maintenir des emplois précaires quand certains réfléchissent à la déstructuration du service public ?

Réunion sur les retraites

Le mercredi 18 mai s'est tenue à SURGERES une réunion des PLP retraités et « retraitables » de l'académie. Joël RASTEAU, responsable académique du SNETAA pour les retraites a répondu aux nombreuses questions qui se posent sur ce sujet particulièrement sensible. Le point a été fait sur la procédure de dépôt des dossiers, les contacts à prendre avec le rectorat et les dates impératives à ne pas négliger.

Parmi les problèmes qui se posent aux « retraitables » on a revu la législation relative :

- au rachat des années d'auxiliaire (moment où on peut faire la demande et coût)
- au rachat des années d'études (désormais possible mais à un coût prohibitif)
- à l'échéancier de l'augmentation des annuités nécessaires pour une retraite à taux plein
- aux conditions à remplir pour pouvoir bénéficier des dispositions concernant les « carrières longues »

Pour ce qui concerne plus particulièrement les collègues déjà à la retraite, J. Rasteau a précisé :

- le rôle de la F.G.R. (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique)
- les règles qui régissent le cumul emploi-retraite pour un travail complémentaire dans le public ou dans le privé
- l'évolution du montant des pensions (qui fait apparaître une régression continue de notre pouvoir d'achat)

Tous les présents ont été d'accord pour dénoncer le fait que le montant des pensions ne soit plus lié à celui du traitement des actifs et pour réclamer le maintien effectif de notre pouvoir d'achat.

Trop peu de collègues ont assisté à cette réunion pourtant jugée utile et instructive par celles et ceux qui étaient présents. Ces derniers ont fait remarquer qu'après la réforme des retraites chacun est bien plus qu'avant contraint de faire le point sur son propre cas. En effet maintenant on a l'impression que chaque cas est différent, particulier... En conséquence la constitution et le contrôle des dossiers sont devenus plus complexes.

Aussi, les collègues réunis à Surgères ce mercredi 18 mai appellent les PLP à ne pas céder à la tentation de l'individualisme et à rester unis - avec le SNETAA - pour défendre leurs droits.

Une réunion semblable sera organisée l'année prochaine.

Pour les questions que vous vous posez sur les retraites :
vous pouvez contacter Joël RASTEAU au 05 46 23 47 93

Conseil National Élargi de Trégastel

Une délégation de l'académie de Poitiers était évidemment présente au CNE du début mai. Serge Grosin, pour notre académie, a notamment mis l'accent :

- Sur les actions menées au cours de l'année et particulièrement sur le 1er février 2005 où nous étions les seuls à manifester notre volonté de défendre l'Enseignement Professionnel Public
- Sur notre opposition à l'apprentissage
- Sur notre opposition aux barèmes académiques d'accès à la hors-classe
- Sur notre vigilance face au chantage effectué par l'administration pour que des PLP aillent enseigner en collège ou que d'autres acceptent sous la contrainte la mise en place de sections d'apprentissage en LP...

Le texte intégral de cette intervention est disponible sur notre site internet.

Accès à la hors-classe

La CAPA consacrée à l'accession à la hors-classe des PLP se tiendra le 28 juin 2005.

Chacun(e), dès le 7ème échelon, peut aller consulter sur I-PROF son dossier et l'appréciation et l'évaluation faite par le Chef d'établissement et par son Inspecteur...

Rappelons que le SNETAA s'est opposé dès le début à cette nouvelle procédure instituant « le mérite » et un barème académique...

Envoyez vos dossiers au secrétariat académique.

Cherchez l'erreur...

Je ferme une mention complémentaire et... j'ouvre la même formation en apprentissage... au même endroit et (provisoirement) avec les mêmes enseignants !

C'est ce qu'on réussit à faire dans notre académie.

Et si ce n'était pas une erreur ?....